

**CB/CZ 007/25**

Bruxelles, le 21 février 2025

**Monsieur Michaël DE GOLS**

Directeur UNISOC  
27 avenue des Arts, bte 13  
1040 BRUXELLES

■ **Concerne : Journée de grève nationale ce 31 mars 2025**

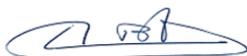
Cher Monsieur,

La FGTB et la CSC organisent ce 31 mars 2025 une journée de grève nationale.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront aux actions. Le 31 mars sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleurs qui sont absents en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 30 mars au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Thierry BODSON,**  
Président FGTB



**Ann VERMORGEN,**  
Présidente CSC